ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-161

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

(en et		
Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	10 032 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	10 032 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	10 032 000	10 032 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 032 000 euros du programme 167. liens entre la Nation et son armée, action 01. Journée défense et citoyenneté au profit du programme 169. reconnaissance et réparation en faveur

ART. 29 N° II-161

du monde combattant, vers l'action Solidarité (sous-action " Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine).

Il s'agit d'augmenter significativement l'allocation aux harkis en signe de reconnaissance pour le sacrifice qu'ils ont opéré envers la France.